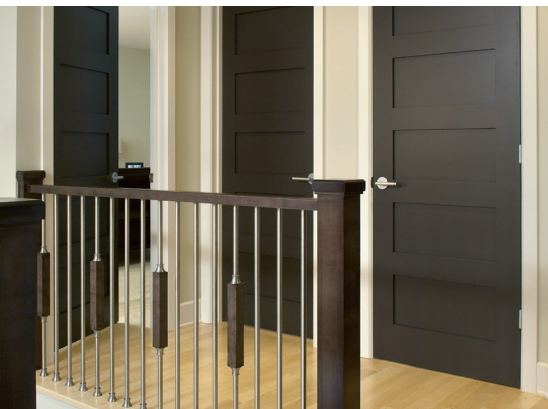


DIMENSIONS

PORTES | FENÊTRES



GARANTIES
WARRANTIES



PORTES D'ACIER

GARANTIE GÉNÉRALE

DIMENSIONS PORTES ET FENÊTRES garantit ses produits contre tout défaut de fabrication pour une période d'un (1) an sur les pièces et la main-d'oeuvre, et ce, à compter de la date de facturation. Après quoi, les frais de main-d'oeuvre seront à la charge du client.

COMPOSANTES

Par ailleurs, au cours de la première année suivant l'installation, les coupe-froid, le bris de seuil, le balai de bas de porte, le recouvrement de vinyle et les pentures ne seront remplacés que si aucun abus ou mauvaise installation n'est constaté. Les frais de main-d'oeuvre sont cependant à la charge du client.

BOSES, ÉGRATIGNURES

BUMPS, SCRATCHES

Les bosses ou égratignures sur la porte, le panneau, les vitres ou les moulures devront être signalées dans les 48 heures suivant la livraison, et ceci avant l'installation, sans quoi nous ne pourrions en aucun cas répondre à un appel de service (se référer aux procédures de commandes, page 101).

INSTALLATION

Cette garantie ne s'applique pas aux défauts dus à une mauvaise installation, à un usage abusif ou à des incidents durant le transport.

CONTRE-PORTES

Les contre-portes en aluminium installées avec les portes en acier annulent automatiquement cette garantie.

LIMITATION

Limitation de la garantie : Au-delà d'une (1) année de la date de facturation, notre responsabilité se limitera à la valeur spécifique du produit excluant les coûts reliés au transport, à la nouvelle installation et/ou à la main-d'oeuvre.

BATTANTS

Il convient de noter que le bois sur le battant de la porte n'est pas garanti contre le fendillement, et qu'un gauchissement d'un 1/4" et moins est considéré comme normal par l'industrie. N.B.: Les coupe-froid doivent être lubrifiés au besoin. Tout retour de matériel défectueux sera assujéti à une inspection du matériel par le fournisseur; s'il y a lieu, un crédit sera accordé.

POIGNÉES

Les systèmes de poignée à multipoint sont garantis pour une période de 10 ans par le fabricant. Tout usage anormal ou abusif annulera cette garantie.

MODIFICATIONS

Toute modification apportée au produit d'origine par le consommateur ou le client pourra annuler la garantie. Une peinture appliquée par le consommateur ou le client annulera automatiquement la garantie.

THERMOS

Les thermos de portes sont garantis pour une période de 10 ans contre tout défaut. Les thermos de portes ne sont pas garantis contre les bris thermiques ou bris spontanés.

Tous les défauts de fabrication invisibles à l'oeil nu sur le verre ou la moulure, et ce, à moins d'un (1) mètre (3 pi), seront considérés comme des défauts normaux et par conséquent, inadmissibles au remplacement sans frais. Si le problème est inadmissible selon les normes canadiennes de l'industrie, la réparation pourra être effectuée par DIMENSIONS PORTES ET FENÊTRES aux frais du client. Compte tenu des caractéristiques spécifiques des verres utilisés, il peut y avoir des imperfections visibles et acceptables.

PEINTURE 20 ANS

Dimensions portes et fenêtres garantit à l'acheteur d'origine, le recouvrement de peinture d'origine sur le produit pour une durée de 20 ans de façon décroissante, soit 5% par année. Cette garantie s'applique autant aux portes blanches que celles de couleur standard ou sur mesure. Certaines détériorations normales comme l'usure autour des poignées, le jaunissement dû à certains produits d'entretien tel que le "Fantastik", le "Spic and Span", le "Comet" etc ne seront pas couverts par cette garantie. Veuillez toujours utiliser une eau savonneuse douce.

Le sac de protection de la porte doit être retiré immédiatement après l'installation de votre porte afin de ne pas créer un effet de serre ce qui pourrait engendrer certains problèmes tel que la déformation de moulures, un écaillage de la peinture, etc.

Les échantillons de la charte de couleur reflètent une très bonne indication des produits finis. Toutefois, en raison des effets de la lumière, du temps et de l'imprimerie, nous ne pouvons garantir une couleur 100% identique à l'échantillon (jusqu'à 10% d'écart).

Cette garantie exclut les différences de couleur entre des produits peints par un autre fabricant.

LES APPELS DE SERVICE DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS PENDANT LES HEURES DE BUREAU.



Certaines conditions s'appliquent; informez-vous auprès de votre distributeur.

STEEL DOORS

GENERAL WARRANTY

DIMENSIONS DOORS AND WINDOWS warrants its products against all manufacturing defects for a period of one (1) year on parts and labour from billing date. After that original period, labour will be at customer's expense.

COMPONENTS

Please note that in the first year of the warranty, weatherstripping, internal weeping system, vinyl frame cover and hinges will be replaced only if no abuse or defective installation are noticed. Labour will be at customer's expense.

BUMPS, SCRATCHES

All bumps, dents, scratches on door panels, frames and mouldings, and scratches or other defaults on glass units should be reported within 48 hours of reception of the merchandise, prior to installation. We will not make any service calls in case of failure to comply with this procedure. (Please refer to order procedure page 101.)

INSTALLATION

Our warranty does not cover any defects caused by a faulty installation, abuse and/or transport by others.

STORM DOORS

Aluminum storm doors installed on steel doors automatically voids the warranty.

LIMITATION

Warranty limitation: After the first (1) year of the warranty, our responsibility is limited to the product value ONLY, excluding transport, installation and labour.

FRAMES

Please take note that cracking or splitting of wood on the door frame not exceeding 1/4" are considered normal by the industry and are not covered by the warranty. Note: Weatherstrippings must be cleaned and lubricated on a regular basis. All merchandise return has to be duly authorized by a Dimensions Doors representative.

HANDLES

Multipoint handle systems are under warranty for a period of 10 years by the manufacturer. Any abnormal or abusive use will void this warranty.

MODIFICATIONS

All modifications made on the original product by the consumer or customer could void the warranty. Paint applied by the consumer or customer will automatically void the warranty.

THERMAL GLASS

The thermal glass in our doors is guaranteed against all defects for a 10-year period. The thermal glass in our doors is not guaranteed against thermal breakage or spontaneous breakage.

All manufacturing defects not visible to the naked eye on glass and mouldings within one (1) metre (3 ft.) will be considered not admissible for replacement. If the reported problem is not admissible under Canadian industry standards, we will repair or replace at customer's expense. In regards to specific glass used in the production of glass units, there can be visible imperfections that are considered acceptable by the industry.

PAINT 20 YEARS

Dimensions windows and doors guarantees to the original buyer, the original paint coating on the product for a period of 20 years with a 5% decrease per year. This warranty applies to white doors as well as standard or custom colors. Some normal deterioration such as wear around the handles, yellowing due to some cleaning products such as "Fantastik", "Spic and Span", "Comet" etc. will not be covered by this guarantee. Always use a mild soapy water.

The door protection bag must be removed immediately after the installation of your door so as not to create a greenhouse effect which could lead to problems such as deformation of moldings, peeling paint, etc.

The samples in the color chart reflect a very good indication of the finished products. However, due to the effects of light, time and printing, we cannot guarantee a color 100% identical to the sample (up to 10% difference).

This warranty excludes color differences between products painted by another manufacturer.

SERVICE CALLS MUST BE MADE DURING OFFICE HOURS.



Some conditions apply; for information, contact your distributor.

PVC – 20 ANS

DIMENSIONS Portes et Fenêtres garantit, pour une période de VINGT (20) ANS suivant la date d'achat, que toutes les composantes en PVC ne craqueront pas et ne se décoloreront pas de façon anormale. Cette garantie ne couvre que le remplacement des pièces et la main-d'œuvre pendant les 5 premières années. Après 5 ans, seules les pièces seront fournies sans frais.

MAIN D'OEUVRE – 5 ANS

La main-d'œuvre pour changer toute composante ou pièce sera fournie pendant les 5 premières années suivant la date de livraison du produit à notre distributeur après notre approbation.

VERRE RÉGULIER – 10 ANS / VERRE LOW-E – 20 ANS

DIMENSIONS Portes et Fenêtres garantit les verres énergétiques LOW-E pour une période de VINGT (20) ANS suivant la date d'achat. Tous les verres clairs réguliers sont garantis pour une période de DIX (10) ANS suivant la date d'achat. Cette garantie couvre la formation de buée, les saletés entre les verres. Cette garantie ne couvre que le remplacement des pièces et la main-d'œuvre les 5 premières années. Après 5 ans, seules les pièces seront fournies sans frais. La garantie sur la main d'œuvre ne s'applique pas sur les thermos vendus unitairement.

BRIS DE VERRE – 1 AN

DIMENSIONS Portes et Fenêtres garantit les verres contre les bris thermiques pour une période d'un (1) an sur la face intérieure de la fenêtre. Il ne doit pas y avoir de trace d'impact. La main-d'œuvre sera fournie gratuitement les 5 première années. La garantie sur les bris thermiques et la main d'œuvre ne s'applique pas sur les thermos vendus unitairement.

QUINCAILLERIE – GARANTIE À VIE LIMITÉE

DIMENSIONS Portes et Fenêtres offre une garantie À VIE sur la quincaillerie à condition que le produit soit installé et utilisé correctement. Cette garantie ne couvre que le remplacement des pièces et la main-d'œuvre les 5 première année. Après 5 ans, seules les pièces seront fournies sans frais. Seule les pièces vous seront créditer au retour.

PEINTURE SUR PVC – 10 ANS / ALUMINIUM – 20 ANS

DIMENSIONS Portes et Fenêtres offre une garantie de DIX (10) ANS sur la peinture qui recouvre le PVC et VINGT (20) ANS pour l'aluminium de ses fenêtres. Cette garantie sera appliquée si les produits ont été utilisés de façon normale dans des conditions normales. Elle couvre le pelage, le fendillement, les fissures ainsi qu'une décoloration qui serait supérieure à 5 % par année.

WINDOWS

PVC – 20 YEARS

DIMENSIONS Doors and Windows guarantees for 20-YEARS, following the date of purchase that all PVC components will not crack or become abnormally discoloured. This warranty solely covers replacement parts and labour for the first 5 years. After 5 years, only replacement parts will be provided free of charge.

LABOUR – 5 YEARS

The labour costs to change any components or parts will be free of charge for the first 5 years following the date of delivery to our distributor after our approval.

REGULAR GLASS – 10 YEARS / LOW-E GLASS – 20 YEARS

DIMENSIONS Doors and Windows guarantees LOW-E glass for a 20-YEAR period following the date of purchase. All regular clear lites are guaranteed for a 10-YEAR period following the date of purchase. This warranty covers the formation of fog and any debris between the glass panes. This warranty solely covers replacement parts and labour for the first 5 years. After 5 years, only replacement parts will be provided free of charge. The warranty on labor does not apply to thermos sold individually.

GLASS BREAKAGE – 1 YEAR

DIMENSIONS Doors and Windows guarantees lites against thermal breakage on the interior surface of the window for a one-year period. There must be no sign of impact. The labour costs will be free of charge for the first 5 years. The warranty on thermal breakage and labor does not apply to thermos sold individually.

HARDWARE – LIMITED LIFETIME WARRANTY

DIMENSIONS Doors and Windows offers a LIFETIME warranty on the hardware provided that the product was installed and used properly. This warranty solely covers replacement parts and labour for the first 5 years. After 5 years, only replacement parts will be provided free of charge. Credit will be applied upon reception of the parts.

PAINT ON PVC – 10 YEARS / ALUMINUM – 20 YEARS

DIMENSIONS Windows and Doors offers a 10-YEAR warranty on the paint covering the PVC and 20 YEARS on the aluminum of its windows. This warranty will be applied if the products were used normally and under normal conditions. It covers peeling, splitting and cracking as well as discolouration above 5% per year.

PORTES PATIO

20 ANS LIMITÉE SUR LES EXTRUSIONS DE PVC ET D'ALUMINIUM BLANCHES

À compter de la date de livraison, une garantie de vingt (20) ans s'applique aux extrusions de PVC blanc et d'aluminium blanc utilisés dans la fabrication des produits de Portes Patio Novatech contre le pelage, le gondolage, le boursofflage, le fendillement et la décoloration majeure non uniforme. Cette garantie est sujette aux exceptions indiquées dans la section intitulée : "Cas non couverts par cette garantie."

10 ANS LIMITÉE SUR LES UNITÉS SCELLÉES

À compter de la date de livraison, une garantie de dix (10) ans s'applique sur les unités scellées contre la formation de films ou de dépôts de poussière entre les deux feuilles de verre causés par la manque d'étanchéité de l'unité. Cette garantie est sujette aux exceptions indiquées dans la section intitulée : "Cas non couverts par cette garantie."

- Pour le propriétaire d'origine, pour un usage résidentiel et non transférable : dix (10) ans de garantie (sur présentation de preuve d'achat).
- Pour un usage multi-résidentiel, institutionnel ou commercial : dix (10) ans de garantie.
- Pour un propriétaire subséquent : dix (10) ans de garantie à partir de la date d'achat d'origine du produit.
- Stores intégrés - descellement et mécanisme: dix (10) ans de garantie.
- Bris spontané du verre sur faces internes des unités scellées ou du verre simple : dix (10) ans de garantie.

10 ANS LIMITÉE SUR LA PEINTURE DU PVC ET DE L'ALUMINIUM

À compter de la date de livraison, une garantie de dix (10) ans s'applique au PVC laminé, au PVC et aux extrusions d'aluminium (sur l'adhérence, le fendillement et le pelage de la peinture sur les profilés). Une garantie de cinq (5) ans s'applique sur le changement de lustre excessif et non uniforme.

5 ANS LIMITÉE SUR LA QUINCAILLERIE

À compter de la date de livraison, une garantie de cinq (5) ans s'applique aux défauts de fabrication de certaines composantes. Cette garantie est sujette aux exceptions indiquées dans la section intitulée : "Cas non couverts par cette garantie."

- Cinq (5) ans de garantie : Roues tandem, barrure à mortaise du volet mobile et coupe-froid.
- Un (1) an de garantie: Quincaillerie de la moustiquaire et toutes autres pièces telles que la poignée et son fini (sauf « nickel brossé » de Truth qui possède un fini PVD anticorrosion : dix (10) ans de garantie).
- Note : La mèche de nylon ou d'aluminium de la moustiquaire n'est pas couverte par cette garantie.

1 AN LIMITÉE

À compter de la date de livraison, une garantie de un (1) an s'applique sur:

- Tout défaut de fabrication du produit.
- Les frais de main d'oeuvre et de transport.

CAS NON COUVERTS PAR CETTE GARANTIE

- Une installation non conforme aux feuillets d'instructions ou qui ne respectent pas les règles de l'art reconnu.
- Exemples de non-conformité : cadre non à l'équerre, torsion, position non verticale ou inversée.
- Tout dommage causé par un abus, une négligence, un accident, du vandalisme, une catastrophe naturelle ou une mauvaise manutention.
- Un entretien inadéquat : Le propriétaire est responsable de l'entretien normal du produit.
- Une infiltration d'eau non causée par une défectuosité du produit.
- Une défectuosité ou un dommage causé par un mauvais contrôle de la chaleur ou de l'aération.
La condensation causée par un excès d'humidité dans le bâtiment.
- Une défectuosité causée par un ajustement inadéquat du ou des panneau(x) coulissant(s) ou de la moustiquaire.
- La décoloration des surfaces causé par :
 - o l'exposition a des sources de chaleur excessive
 - o l'exposition à des matières chimiques ou corrosives
 - o l'utilisation de nettoyeur et de solvant non appropriés
- Les surfaces flexibles peintes telles que le co-ex ou les lamelles caoutchoutées.
- Les infiltrations d'air et d'eau sur un produit non vitré ou non assemblé par Porte Patio Novatech.
- Toutes portes réparées, modifiées par quelqu'un d'autre que Portes Patio Novatech ou le manufacturier de portes et fenêtres.
- Stores intégrés : Portes Patio Novatech se réserve le droit de refuser un remplacement d'unité si son utilisation a été faite de façon abusive.

PATIO DOORS

20 YEAR LIMITED WARRANTY ON WHITE PVC AND ALUMINUM EXTRUSIONS

Starting on the date of delivery, a twenty (20) year warranty applies to white PVC and white aluminum extrusions used in the fabrication of products from Novatech Patio Doors against peeling, buckling, blistering, cracking and major, uneven discoloration. This warranty is subject to the exceptions listed in the section entitled: "Situations not covered by this warranty".

10 YEAR LIMITED WARRANTY ON SEALED UNITS

Starting on the date of delivery, a ten (10) year warranty applies to sealed units against film formation or dust deposits between the two panes of glass, caused by seal failure. This warranty is subject to the exceptions listed in the section entitled: "Situations not covered by this warranty",

- For the original owner, non-transferable residential use: ten (10) year warranty (with purchasing proof).
- For multi-residential, institutional or commercial use: ten (10) year warranty.
- For subsequent owner: ten (10) year warranty from the original purchase date of product.
- Raise/lower blinds - loosening and the mechanism: ten (10) year warranty.
- Spontaneous glass breakage on the interior of the sealed unit panes or of a single pane: ten (10) year warranty.

10 YEAR LIMITED WARRANTY FOR THE PAINT ON PVC OR ALUMINUM

Starting on the date of delivery, a ten (10) year warranty applies to Laminated PVC, to PVC and to Aluminum Extrusions against non-adherence, cracking or peeling of the paint on the profiles. A five (5) year warranty applies against any excessive and uneven change in luster.

5 YEAR LIMITED WARRANTY ON HARDWARE

Starting on the date of delivery, a five (5) year warranty applies to manufacturing defects (components). This warranty is subject to the exceptions listed in the section entitled: "Situations not covered by this warranty".

- Five (5) year warranty: tandem rollers, mortise handle on operating panel and weather-stripping.
- One (1) year warranty: screen hardware and all other parts including the handle and its finish, except the Truth "Brushed Nickel" that is rustproof and has a ten (10) year warranty.
- Note: The nylon or aluminum screen mesh is not covered by the warranty.

1 YEAR LIMITED WARRANTY

Starting on the date of delivery, a one (1) year warranty applies to:

- All manufacturing defects of the product.
- Labor and transportation costs.

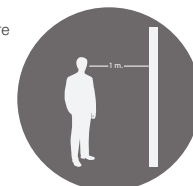
SITUATIONS NOT COVERED BY THIS WARRANTY

- Installation that does not comply to the recommended instructions sheet or which does not respect best practices;
Example of non-compliance: frame not square, twisting, non-vertical or upside-down position.
- Any damage caused by abuse, negligence, accident, vandalism, natural disaster or poor maintenance.
- Inadequate maintenance: The owner is responsible for the normal maintenance of the product.
- Water infiltration not caused by a product defect.
- A defect or damage caused by poor control of heat or ventilation. Condensation caused by excessive humidity in the building.
- A defect caused by inadequate adjustment of the sliding panel(s) or the screen.
- Discoloration of surfaces caused by:
 - o l'exposition a des sources de chaleur excessive
 - o l'exposition à des matières chimiques ou corrosives
 - o l'utilisation de nettoyant et de solvant non appropriés
- Flexible paint surfaces such as co-ex or rubberized strips
- Air and water infiltrations on a product not glazed or not assembled by Novatech Patio Doors.
- All doors repaired or modified by a party other than Novatech Patio Doors or the door and window manufacturer.
- Raise/lower blinds: Novatech Patio Doors reserves the right to refuse to replace a unit if its use was abusive.

PORTES INTÉRIEURES

Nos portes sont garanties contre tout défaut de fabrication pour une période d'un (1) an suivant la date de livraison à notre marchand, à condition que les instructions suivantes soient observées :

1. La responsabilité de Dimensions Portes et Fenêtres se limite UNIQUEMENT à la valeur du produit. La finition du produit, l'installation initiale, la main-d'œuvre, la réinstallation et le transport du produit défectueux ne sont pas couverts par Dimensions Portes et Fenêtres. Le produit doit être retourné à notre usine pour une réparation ou un remplacement.
2. Nos portes sont garanties contre tout défaut pour une période d'un (1) an suivant la date de livraison, à condition que les instructions suivantes soient respectées :
 - 2.1 La porte doit être traitée dans les plus brefs délais suivant sa livraison chez notre distributeur ou marchand. Si la porte n'est pas acheminée au consommateur dans un délai acceptable et qu'un bris ou un problème de toute nature nous est déclaré, la décision de réparer ou remplacer un produit reste à la discrétion de Dimensions Portes et Fenêtres.
 - 2.2 Les portes ne doivent jamais être exposées à une humidité excessive avant leur traitement, ni à des changements de température excessifs. Le bois est une matière vivante qui absorbera tous ces changements climatiques, et cela peut provoquer des craquements ou gonflements.
 - 2.3 Les six faces du produit doivent impérativement être traitées dans les plus brefs délais. Si la porte inclut un balai, celui-ci devra être retiré par le consommateur avant de traiter le dessous de la porte. Si le dessous de la porte n'est pas traité, la garantie sera annulée.
3. Dimensions Portes et Fenêtres n'est aucunement responsable des problèmes d'installation.
4. Un gauchissement de la porte de 1/4" ou moins et une tolérance de 1/8" sur la largeur et la hauteur ne sont pas considérés comme des défauts.
5. Les variations de couleur du bois ne sont pas couvertes par la garantie.
6. Toutes bosses, égratignures sur la porte, panneaux, vitres ou autre composante doivent être signalées dans les 48 heures suivant la livraison, sans quoi nous ne pourrions en aucun cas répondre à un appel de service.

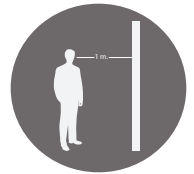


Tout retour de marchandise devra être autorisé au préalable par le représentant de Dimensions Portes et Fenêtres.

INTERIOR DOORS

Our doors are guaranteed against all manufacturing defects for one (1) year after the delivery date to our dealer upon compliance with the following instructions:

1. Dimensions Doors and Windows' responsibility is limited SOLELY to the value of the product. Product finish, initial installation, workmanship, re-installation and transportation of the defective product are not covered by Dimensions Doors and Windows. Product must be returned to our plant to be repaired or replaced.
2. Our doors are guaranteed against all defects for one (1) year after the delivery date providing the following instructions are adhered to:
 - 2.1 The door must be treated promptly following its delivery to our distributor or dealer. If the door is not delivered to the consumer within an acceptable time frame and a breakage or problem of any nature is reported to us, the decision to repair or replace a product remains at Dimensions Doors and Windows discretion.
 - 2.2 Doors should never be exposed to excessive humidity prior to their treatment, nor to drastic temperature changes. Wood is living matter which will absorb all these climatic changes which could result in cracking or swelling.
 - 2.3 It's imperative that the six faces of the product be treated promptly. If the door is equipped with a sweep, it should be removed by the consumer before treating the underside of the door. Failure to treat the underside of the door will incur cancellation of the warranty.
3. Dimensions Doors and Windows is not responsible for installation problems.
4. Warping of the door by 1/4" or less and a tolerance of 1/8" on the width and height are not considered defects.
5. Colour variations in the wood are not covered by the warranty.
6. Any bump or scratch on the door, panel, glass or other component must be reported within 48 hours after delivery; otherwise we will under no circumstances make a service call.



All merchandise returns must be preauthorized by the Dimensions Doors and Windows representative.



DIMENSIONS
PORTES | FENÊTRES

  WWW.DIMENSIONSPF.COM